

Le Driving Licence Counterpart (DLC) s'ajoute à votre permis de conduire

Désormais votre permis de conduire sera constitué de deux documents à savoir : le permis de conduire existant et un Driving Licence Counterpart (DLC).

Comment obtenir le DLC? C'est simple!

- A partir du 21 janvier 2013, présentez-vous aux postes de police suivants entre 9hr et 19hr pour obtenir votre DLC. Ce service est opérationnel tous les jours y compris pendant les week-ends et les jours fériés.
- Les conducteurs, répertoriés par ordre alphabétique, devront se rendre dans un des 21 postes de police à travers Maurice et 2 à Rodrigues.

Date de distribution par ordre alphabétique

A-B 21 janvier 2013 - 28 janvier 2013 C-D 29 janvier 2013 - 5 février 2013 6 février 2013 - 17 février 2013 E-K 18 février 2013 - 25 février 2013 L-M N-R 26 février 2013 - 7 mars 2013 S-Z 8 mars 2013 - 21 mars 2013

Poste de Police à Maurice

Piton

Trou aux Biches

• Terre Rouge

Plaine Verte

 Abercombie • Baie du Tombeau

Line Barracks

Pope Hennessy

La Tour Koenig

Flacq

Ouartier Militaire

Rivière Sèche

Quatre Bornes

Rose-Hill

• Bambous

Curepipe

Vacoas

Midlands

Rose Belle

Mahébourg

• Riviere des Anguilles

Poste de Police à Rodrigues

- Port Mathurin
- La Ferme



- Carte d'identité (plus de 18 ans) ou certificat de naissance (moins de 18 ans)
- Permis de conduire
- Une preuve d'adresse

Si un conducteur ne peut se déplacer, il pourra se faire représenter par une personne mais en lui remettant sa carte d'identité et une lettre d'autorisation.

Pour de plus amples renseignements, appelez sur le 210 8739 ou consultez notre site web http://www.gov.mu/portal/site/mpisite



